# Le Crucicaderlien

Bulletin d'information de la commune

**STE CROIX DE CADERLE**

Les travaux

Cadre de vie

Le Fonctionnement de la commune

**2010**

**N° 23**

**Juin**

# Le Mot du Maire

Voici l'été …
en souhaitant que le beau temps arrive après un printemps monotone.

Dans ce Bulletin vous trouverez les comptes rendus des différents conseil municipaux, ainsi que les différentes animations prévues cet été.

Concernant les travaux, la municipalité s'est consacrée à l'aménagement intérieur de la chapelle qui a demandé beaucoup de temps au niveau du suivi de chantier.

La publication de l'ouvrage sur la chapelle est en cours d'impression par la société Studio Passé Composé. Celle-ci sera présentée lors de l'inauguration de la chapelle prévue le 10 Juillet à 10h30.

Concernant les travaux du petit pont situé vers le hameau de Caderle pour lequel un projet était prévu depuis une longue date, une passerelle en bois vient d'être mise en place grâce aux financements de la Mairie de St. Jean du Gard et de la Communauté de Communes Cévennes Garrigue.

Comme vous avez pu déjà peut-être le voir, le site internet de la commune est en service depuis le premier juin 2010.

Je vous donne donc rendez-vous aux différentes animations de cet été.

Bonne lecture et bonne saison estivale à toutes et à tous.

Le maire,
Edmond JULIEN

# Informations Mairie

## ETAT CIVIL

### Avis de naissance

TEDDE Enora née le 17 Mars 2010 à Marseille
de Mme CREMER Johanna et M. TEDDE Philippe

DA COSTA– MOURGUES Estrella née le 1er mai 2010 à Mende
de Mme MOURGUES Sandra et M. DA COSTA Angelo

Toutes nos félicitations aux heureux parents

### Avis de mariage

ROUSSET Thierry et GIL Corinne
le 5 juin 2010 à Lasalle

Toutes nos félicitations aux heureux époux

## Secrétariat de la mairie

*Magali SENECAL, la secrétaire de la mairie est en congés maternité à partir du 25 juin prochain, elle est remplacée par Susi EMERI.*

**Ramassage Ordures ménagères Juillet/Août**
Le lundi et jeudi par la communauté de communes
04.66.85.62.17

**Encombrants :**
1er Lundi du mois par la mairie
04.66.85.22.63

**Tri sélectif :**
Dans containers à couvercles jaunes

**Déchetterie LASALLE**
Lundi — mercredi – vendredi De 13h00 à 16h30
1er et 3 ème samedi de chaque mois de 9h à 12h
Rens : 04.66.85.62.17 (C.de C.Cévennes Garrigue)

**COMPOSTEZ vos déchets**
Pour recevoir un composteur plastique, 20 €,
S' inscrire en mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé le lundi 09 et le jeudi 12 août

**LOCATION SALLE F. VOLPELIERE**
Pour vos repas d'anniversaire, de mariage, de famille ou autres…
La salle est équipée de tables, chaises, réfrigérateurs, four micro-ondes, vaisselles, plaque électrique, WC
> habitants commune de Ste Croix de C. : 65 €
> habitants hors commune de Ste Croix de C. : 130 €
> Gratuit pour les associations et les professionnels de la commune
> Caution : 230 €
*Pour toute demande mairie : 04.66.85.22.63 mail : mairie-ste-croix30@wanadoo.fr*

# A. Aménagement de l'intérieur de la chapelle

Les travaux de l'aménagement intérieur de la chapelle ont débuté mi mars et sont pratiquement finis.

Une réunion de chantier se tient tous les vendredis à 15h00.

Les lots gros œuvre, menuiserie, électricité, chauffage et structure métallique sont terminés.

Il reste maintenant la fourniture et la pose de la dalle de verre, qui ont pris un peu de retard.
Ce report de délai est dû à l'entreprise Jourdain et au cabinet d'architecte D'Artigues. En raison d'un mauvais cahier des charges, des dimensions erronées ont été calculées pour le calepinage du verre.

Nous sommes actuellement dans l'attente de la date exacte de cette fourniture par la société concernée.

Cela est très regrettable et très pénalisant vis-à-vis des autres entreprises et de la municipalité, maître d'ouvrage des travaux.

# A . Prévention incendie

L'été est là! La nature s'est réveillé,
**n'oublions pas de la protéger.**

Le débroussaillement est obligatoire sur les zones situées à moins de 200m de terrains en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigue, plantations ou reboisements.
**Le débroussaillement autour des maisons et des installations est obligatoire**
Pour contribuer à la protection des biens et des personnes lorsque le feu provient des espaces naturels voisins et pour limiter les risques de propagation d'un feu vers les formations boisées.

Avant

Débroussailler,
c'est réduire les risques d' incendies

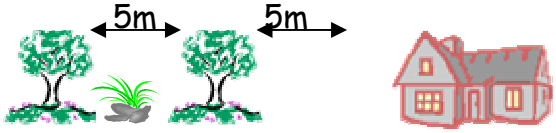

Après

**Incinération des végétaux coupés.** *Article 4 de l'arrêté N° 2006-131-4*
**Autoriser sur déclaration préalable à la mairie**
Entre le 1 er Février et le 14 Juin ,
**Autoriser sans déclaration**
Entre le 15 septembre et le 31 Janvier
**Incinération des végétaux sur pied**
**Autoriser sur déclaration préalable à la mairie**
Entre le 15 septembre et le 14 juin

## INTERDICTION TOTALE

**Entre le 15 juin et le 15 septembre,** *Article 3 de l'arrêté N° 2006-131-4*
il est **interdit** de fumer, de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements.

Pour plus de renseignements : Mairie de Ste Croix de Caderle 04.66.85.22.63
Site internet de la Préfecture du Gard
Ou www.debroussaillement.com

## B. Association des Amis du Temple

# Programme des différents concerts été 2010

## I. Vendredi 16 juillet 2010 à 21h00

**Cour de la salle Fernand Volpelière**
**Groupe « GRAND L » de Montpellier**
**Chanson française à texte.**

Claire Léonard (Chant),
Jean-Jacques Cros ( Guitare),
Christophe Ortiz (Basse),
Sébastien Philip (Batterie),
Damien Bianciotto (Guitare),
Jordi Lucile (Saxophone).

Prestation gratuite
Corbeille en fin de spectacle, la recette est entièrement reversée pour la rénovation de la chapelle.

## II. Dimanche 08 août 2010 à 17h00

**Chapelle**
**Duo de violoncelles**
**Musique classique**

Daniel Breton et
Jean de Spengler

Prestation gratuite
Corbeille en fin de spectacle, la recette est entièrement reversée pour la rénovation de la chapelle.

## III. Jeudi 12 août 2010 à 21h00

**Château de Montvailllant**
**Soirée Jazz**
**Standards de Jazz et compositions originales.**

Entrée 10 €

2 groupes

1. **ATIPA** de Montpellier (Jordi Lucile : saxophoniste, Frédéric Léger : contrebassiste, Maxime Rouayroux : batteur, Damien Bianciotto : guitariste).
2. **Méandres** de Marseille (Fabien Genais : alto, soprano saxophone, Emmanuel Cremer : violoncelle, Wim Welker : guitariste, Damien Ravnich : batteur ).

# B. Association des Amis du Temple

## Vendredi 16 juillet 2010 à 21h00
## I. Concert « GRAND L »

Le vendredi 16 juillet à 21h00, dans la cour de l 'Ecole, se produira le Groupe « GRAND L » de Montpellier, et ce, gratuitement. Un chapeau circulera à la fin du spectacle et la recette sera reversée pour la rénovation de la chapelle.

Ce groupe est né en 2007 autour de Claire Léonard, au chant, et de son compagnon Jean-Jacques Cros, à la guitare. Au début l'association était restreinte mais très vite en se nourrissant de questions, d'amitié, de doutes mais aussi d'envies, et au fil des compositions qui prenaient forme, le groupe a pris le large. Ils sont six maintenant : Sébastien Philip à la batterie, Christophe Ortiz, à la basse, Damien Bianciotto à la guitare, Jordi Lucile, au saxophone sans oublier biensûr Jean-Jacques Cros à la guitare et Claire Léonard au chant.

Après une cinquantaine de concerts à leur actif dans la région et en particulier une participation au Festival parallèle des Internationales de la guitare à Montpellier, ils interpréteront une vingtaine de leurs propres compositions, musiques et paroles originales, qui touchent à des thèmes variés de la vie, la poésie du quotidien, l'émotion : « Le trois pièces », « Les vacances », « Le Phare, « Femme sans », « L'incrust », « Encore trop fragile », etc…

Claire Léonard originaire de la commune, est particulièrement attachée à la Chapelle de Ste Croix, dans laquelle, plus jeune, elle venait si souvent répéter. C'est avec une grande joie qu'elle est prête à donner sa petite contribution par le biais de la voix pour que ce vieil édifice d'origine pré-roman soit à nouveau paré de son éclat.

Venez nombreux, pour être partenaires de cette action de « GRAND L » et par la même occasion, apporter votre soutien à la fin des travaux de rénovation de la chapelle.

Il faut souhaiter que le temps soit de la partie et accompagne toutes ces mélodies qui, certes, prennent leur source dans le jazz, le folk et le rock, mais ont leur propre entité et originalité.

# B. Association des Amis du Temple

## Dimanche 08 août 2010 à 17h00
## II. Daniel Breton et Jean de Spengler

Duo de violoncelles
Le Dimanche 8 août 2010, dans la chapelle.

**Luigi Boccherini (1743-1805)** : Sonate pour deux violoncelles (arrangement Paul Bazelaire), *Allegro moderato-Largo-Allergo,*
**François Couperin (1668-1773)** : concert à deux violoncelles (révisé par Paul Bazelaire), *Prélude-Air-Sarabande-Chaconne-Le je-ne-scay-quoy*
**Jean-Baptiste Barrière (1707-1747)** : sonate pour deux violoncelles, *Andante-Adagio-Allegro prestissimo*
**Arnold Glière (1875-1956)** : Duos opus 53 n°3 et 4 (premier cahier) n°9 (deuxième cahier), *Con moto-Andantimo-Vivace*
**Jacques Offenbach (1819-1880)** : Duo opus 53 N°1, *Allegro-Adagio-Allegro*

Le duo Breton-de Spengler est formé de deux violoncelles qu'une longue complicité unit depuis leur adolescence, alors qu'ils étaient élèves d'André-Lévy à Paris. Par la suite, Jean de Spengler a poursuivi ses études avec André Navarra à la Hochschule de Vienne, avant de passer une licence de concert à l'Ecole Normale de Musique de Paris, d'intégrer en tant que co-soliste en 1979 l'Orchestre Philharmonique de Lorraine, puis comme premier soliste en 1983 l'Orchestre Symphonique et Lyrique de Nancy. Peu de temps après, il fondait le Quatuor Stanislas, avec lequel il a donné depuis des centaines de concerts dans le monde entier, et enregistré des dizaines de disques. Agrégé de biologie, Daniel Breton a quant à lui poursuivi ses études musicales avec d'éminents violoncellistes tels qu'André Lévy dont il est le petit fils, puis Maurice Gendron et Yvan Chiffoleau, figures marquantes de l'école française du violoncelle. Chambriste apprécié, il est également violoncelle solo de l'Ensemble Instrumental de Toulon et du Var, et joue en soliste avec orchestre de grandes œuvres du répertoire (Haydn, Boccherini, Dvorak, triple concerto de Beethoven…).

MALZÉVILLE

Tous les après-midi du monde

# B. Association des Amis du Temple

## Jeudi 12 août 2010 à 21h00
## III. Soirée Jazz

1 ère partie de la soirée : ATIPA de Montpellier

« **ATIPA** » est le nom de ce curieux poisson guyanais capable de se servir de ses nageoires pour se hisser sur la terre ferme, histoire de voir à quoi ressemble l'envers du miroir. C'est précisément ce besoin de développer leur vision personnelle sur l'environnement qui a poussé ce quartet originaire de Montpellier à choisir ce nom. « Le Jazz, c'est avant tout, pour nous une manière d'exposer notre regard sur le monde et de le partager avec un public. » Le groupe développe ainsi, au fil d'un répertoire essentiellement constitué de compositions, un son original. C'est le produit des expériences et des influences de chacun des 4 membres.

Pour cette soirée spéciale à Montvaillant, ils interprèteront aussi des standards de jazz afin que le son soit pluriel. La douceur pourra sans détour céder la place à l'exaltation, tout cela avec une constante attention portée à la cohérence et à la cohésion. « Un groupe, c'est plus que la somme de ses membres ». Les 4 membres du quartet ont obtenu leur diplôme au CNR Jazz de Marseille sous la direction de Philippe Renault.

**Jordi Lucile** au saxophone, acquiert une culture jazzie dès son plus jeune âge (profs: François Théberge ou Sylvain Beuf). Il a joué avec des artistes comme Pierre Coulon Cerisier, Franck Nicolas, le groupe afrobeat « Shalakata ». Son jeu est expressif et énergique. Il est à l'initiative du groupe ATIPA.

**Frédéric Léger**, originaire des Antilles, contrebassiste et bassiste, a enregistré un disque avec Franck Nicolas. Il collabore avec de nombreux musiciens tels que Abdu Slim, Pierre Coulon Cerisier, Jean-Christophe Maillard, Hervé Samb, Mario Canonge.

**Maxime Rouayroux** fait ses premiers pas au piano. Il a participé à différents projets de compositions de jazz et de rock. Labyrinthe, Jaywalk.

**Damien Bianciotto,** guitariste, passionné de musique afro-américaine, il découvre avec le jazz un terrain de jeu musical riche et vaste, avec des artistes tels que Sylvain Luc ou Taqsum quartet.

C'est d'abord autour de chez eux que ces musiciens ont commencé à jouer, écumant les clubs de Montpellier et des alentours pour voguer toujours un peu plus loin. On aura pu ainsi les entendre au Festival de Jazz à Vienne, Mirondel'arts, Jazz sous les châtaigniers ou encore au Festival Radio France.

# B. Association des Amis du Temple

## Jeudi 12 août 2010 à 21h00
## III. Soirée Jazz

2ème partie : Méandres de Marseille

**MEANDRES** :
Présentation du groupe :

- Fabien Genais : saxes,
- Win Welker : guitare électrique, Fx,
- Emmanuel Cremer : violoncelle, Fx,
- Damien Ravnich : batterie.

Méandres est un groupe formé en 2005 à l'initiative du saxophoniste, compositeur Fabien Genais. Ce groupe réunit des musiciens expérimentés et actifs sur la scène internationale. C'est une musique qui mélange les cultures et s'approprie les genres les plus divers, une musique riche en couleurs, intense et sincère, sous forme de mélopées enivrantes, de cris hargneux et de déclarations hip-hop/. Méandres vous offrira un panel d'émotion avec ses compositions originales qui reflètent une époque et un état d'esprit toujours en mouvement. Sélectionné au concours du Festival de Jazz de Porquerolles 2010, (1° prix du public et du jury).

- **Fabien Genais** : alto, soprano saxophone, a fait ses études au CNR de Marseille (1er prix en saxophone classique). Il s'est vite fait remarquer sur la scène jazz locale; ensuite il sillonne le monde (Allemagne, Italie, Autriche, USA) et participe à de prestigieux festivals comme « Le Montréal jazz festival (2005-2006), Porquerolles jazz festival (2004-2005-2006).

- **Win Welker** :guitariste jazz à l'IMP de Salon de Provence puis dans la classe de Jazz du CNR de Marseille où il obtient un 1 er prix. Il valide sa licence en musicologie et enseigne la guitare. Aujourd'hui, il joue dans tout le « grand sud » et ailleurs mais surtout en France.

- **Emmanuel Cremer** : violoncelle, après ses études de violoncelle avec Jean de Spengler, E. Cremer va explorer les champs des musiques improvisées et populaires, en se produisant sur de nombreuses scènes européennes. Aujourd'hui, il se produit en duo avec le violoniste Balthazar Montanaro, le pianiste Américain Denman Maronay, et dans le projet avec dispositif électroacoustique cactussonic. Il crée en 2006 le quartet Manucello aux sonorités expérimentales Jazz et Rock. Il a enregistré et joué pour différents artistes tels que Oshen, St Am, M Source, Yves Jamait, David Walters, Troublemakers, Dupain, David Lafont. Médaille d'or de Violoncelle/Jazz du Conservatoire National de région.

# B. Association des Amis du Temple

- **Damien Ravnich** : batteur, actuellement en classe de perfectionnement au conservatoire de Marseille (obtention du 1 er prix en 2007). Il se produit à Paris avec des formations de Jazz comme Darik Jeneskovick, La Quartessence. Depuis 2006, il se produit avec Tripple a Hip, Fliparano's, la Force Molle.... IL a joué dans différents festicals et a obtenu le 3 ème prox du Trempli Jazz de Bourg en Bresse.

## Programme de la Soirée du Jeudi 12 août 2010 à 21h00

Les deux groupes joueront des standards de Jazz et des compositions originales.

## ATIPA

Standards de Jazz :

- Isfahan (de Duke Ellington et B. Strayhoz,
- I didn't know about you (Duke Ellington)
- Nardis (Miles Davis),
- How deep is the ocean (Irving Berlin),

Compositions originales :

- grigri (Damien Bianciotto),
- Le portrait en D (Damien Bianciotto),
- La complainte de la scie (Damien Bianciotto),
- An Lundi (Frédéric Leger)
- Nellup smada (Jordi Lucile),
- Wagon lit (Jordi Lucile),
- Raoa (Frédéric Léger).

## MEANDRES

Standards de Jazz :

- Re incarnation of love bird (Charles Mingus),
- Lonnie's lament (John Coltrane),
- Afro blue (John Coltrane),
- Memories of tomrow (Keith Jarret),
- Juju (Wayne Shorter),
- Nardis (Miles Davis),
- Red Clay (Freddie Hubbard),
- Bright Size Life (Pat Metheny),

Compositions originales :

- Vama Veche (Fabien Genasi),
- Clint (Fabien Genais),
- Camila (Fabien Genais),
- Songe (Wim Welker),
- Sentinelles (Emmanuel Cremer),
- Stange Dub (Emmanuel Cremer).

# C. Animations organisées par la municipalité

## I. Inauguration de la chapelle rénovée.

## samedi 10 juillet 2010 à 10h30

**Les travaux d'aménagement intérieur de la chapelle sont achevés.**

**Monsieur Edmond JULIEN,** Maire de Sainte-Croix-de-Caderle et son conseil municipal,

Vous invitent à l'inauguration de la chapelle rénovée

En présence de :

**Monsieur William DUMAS**, Député du Gard,
**Monsieur Simon SUTOUR**, Sénateur du Gard,
**Monsieur Georges FRECHE**, Président du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon,
**Monsieur Damien ALARY**, Président du Conseil Général du Gard,
**Monsieur Rémy MENVIEL**, Conseiller Général du canton de Lasalle,
**Martine SCHWALLER,** Service régional de l'archéologie -DRAC Languedoc-Roussillon,
**Jean de LESCURE,** Président du Parc Naturel des Cévennes
**Jacques MERLIN,** Directeur du Parc Naturel des Cévennes

A cette occasion, Madame **Sophie ASPORD-MERCIER**, archéologue, présentera l'ouvrage
***« Le sanctuaire chrétien de Ste Croix de Caderle du Haut Moyen-âge à nos jours ».***

Cette manifestation sera clôturée par un buffet.

# C. Animations organisées par la municipalité

## II. Concert :

### Samedi 10 juillet à 21h00

### Concert sur la place du village
### Avec Kenny MARGANT

Née le 2 octobre 1988 à Antsohihy (Madagascar) de Clémence Ramanantenasoa, et de Michel Andriantsitohaina, elle a été élevée jusqu'à l'âge de 2 ans par le couple qui se sépara rapidement. Elle resta avec sa maman, jusqu'à l'age de 9 ans, lorsque celle-ci rencontra son papa d'adoption Michel Margant. Ils se marièrent à Madagascar, et le 30 Juillet 1997 toute la petite famille s'installa dans le sud de la France dans les Cévennes, pas très loin de Nîmes.

Cette petite fille très attachante et pleine d'amour, au sourire brillant et aux yeux malicieux, qui ne parlait pas Français au départ, est douée d'une volonté d'intégration farouche. Elle franchit rapidement la barrière de la langue, d'abord à l'école primaire de Lasalle ceci grâce à l'aide d'une maîtresse d'école généreuse. Elle va continuer à se perfectionner au Collège Marceau Lapierre de St. Jean du Gard et ensuite au Lycée professionnel Marie Curie de St. Jean du Gard où elle obtient son BEP en 2006 et son Bac professionnel d'hôtellerie en 2008. Elle continuera sur une mention d'accueil dans le même lycée pendant un an de plus.

Avec cette même volonté, en 2003, elle s'inscrit dans la fanfare de la Lirounenque à Lasalle, pour jouer de la caisse claire. Elle s'intéresse la même année à la pratique de la batterie et du clavier, puis arrive doucement à la composition de textes pour les chansons de son premier disque sorti en 2007 « Tahiti je t'aime ». Lors d'un concours à Nîmes en 2005, elle est sélectionnée pour sa belle prestation et à cette occasion elle rencontre un artiste antillais, Jimmy Curt, qui lui propose de se présenter à la présélection du concours de l'Eurovision.
Avec un texte de Bernard Didominico (un des paroliers de Patrick Fiori) et sur une musique de Jimmy Curt, elle arrive très prés de la sélection (passage à France 3 – édition des régions).

Elle ne se décourage pas. Loin d'être un échec, cette tentative la conforte dans son désir de percer. Elle se met à travailler à la confection d'un album de Zouk. Les musiques ont été composées par Jimmy Curt en grande partie, par Thierry Delannay pour un titre et les paroles sont de Gérard Aligan, Christian Provaux, Kenny Margant et Jimmy Curt.

Le CD voit le jour en Juillet 2008. Le producteur de cet album étant son père, un contrat sur son album fut signé avec la maison de disques AZTEC Musique à Paris sur un coup de cœur de Patrick Cherubin, sur invitation de Jimmy Curt lors d'un enregistrement à Paris.

Libre de toute contrainte à ce jour, elle poursuit sa carrière.

## C. Animations organisées par la municipalité

### III. Exposition :

**Vendredi 30 juillet**
**Samedi 31 juillet**
**Dimanche 1 er août**

## Exposition Jean-Marie GRANIER

**Vernissage**
**vendredi 30 juillet à 18h00**
**Petite causerie**
**de Jean-Louis VIDAL.**

**Exposition ouverte**
**Vendredi** de 15h00 à 20h00
**Samedi** de 10h00 à 13h00
et de 15h00 à 20h00
**Dimanche** de 10h00 à 13h00
et de 15h00 à 20h00

# D. Info site internet de Ste Croix de Caderle

LE COMITE DE PILOTAGE EST HEUREUX DE VOUS ANONCER COMME CONVENU L'OUVERTURE OFFICIELLE DU SITE DE SAINTE CROIX DE CADERLE LE 01 JUIN 2010. CEUX QUI POSSEDENT INTERNET POURRONT A PARTIR DE CETTE DATE CONSULTER LE SITE DE LA COMMUNE EN TAPANT CETTE ADRESSE :

## www.saintecroixdecaderle.fr

***SI VOUS AVEZ DES REMARQUES OU DES PROPOSITIONS A FAIRE POUR AMELIORER CE SITE, ELLES SERONT LES BIENVENUES.***
***VOUS LES ADRESSEREZ PAR MAIL A MON ADRESSE. (DANS TOUS LES CAS UNE REPONSE VOUS SERA DONNEE) :***

jbm30@orange.fr

JE JOINS A CETTE ANNONCE L'ORGANIGRAMME DU SITE POUR VOUS PERMETTRE DE VOUS FAMILIARISER AU MENU DEROULANT QUI VOUS SERA PROPOSE.
CERTAINES RUBRIQUES RESTENT ENCORE A FINALISER, ELLES FERONT L'OBJET D'UNE MISE A JOUR DU SITE DANS LES SEMAINES A VENIR.

MERCI ENCORE AUX MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE ET A L'ENSEMBLE DES INTERVENANTS QUI ONT ACTIVEMENT PARTICIPE A SA REALISATION.

BRUNO MENDRAS
RESPONSABLE DU SITE

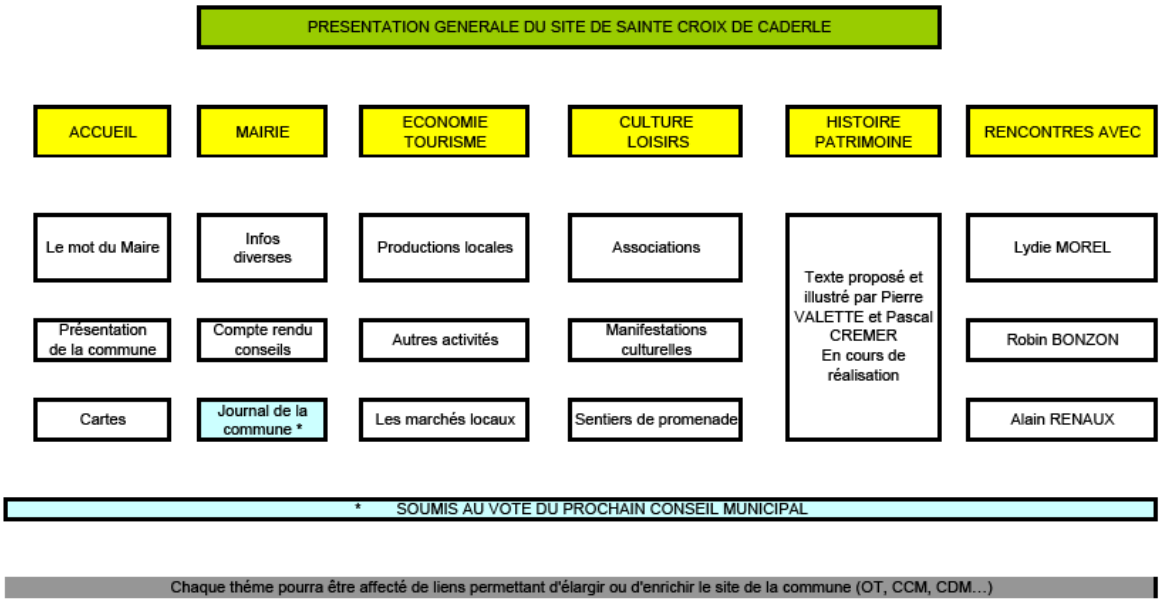

# E. Eglise Réformée de France

## Dimanche 1 er août 2010

**Culte à partir de 15h00**
**à la chapelle,**

**Vente d'oreillettes et de gâteaux, suivi d'un loto,**
**Salle F.Volpelière.**

# F. Association « La Festo del Païs »

L'Association « La Festo del Païs » reprend en douceur ses activités.

En effet, lors d'une réunion, le 1er mai dernier, ses membres, anciennement et nouvellement présents, ont décidé de faire revivre celle-ci.

Son président en est David MOURGUES, la secrétaire, Corinne DEJEAN, la trésorière, Nicole VERDIER assistée de Christian DEJEAN.

La cotisation d'adhésion à celle-ci a été fixée à QUINZE euros par famille et, que vous soyez crucicaderliens ou non, tout le monde est bienvenu.

La première manifestation sera organisée,

le **24 juillet prochain**,
autour d'une randonnée qui mènera ses marcheurs au sommet du Mont-Brion,
avec repas sorti du sac.

Celle-ci se fera sur inscription, uniquement. Une buvette sera préparée, à la salle Fernand Volpelière, au retour.
De plus amples informations seront communiquées par affiche.
D'autres promenades sont prévues, à définir dans le temps.

Un autre temps fort sera également

**l'exposition des Talents Cachés** prévue
du **9 Août au 16 Août prochain.**

Les membres de l'Association espèrent que d'autres personnes se joindront aux activités prévues et sont à l'écoute de toutes nouvelles idées de manifestation.

Corinne DEJEAN

# A. Royal !!!!! La passerelle du hameau de Caderle est enfin là...

Tout le monde l'attendait depuis plus d'une décennie !

elle aura fait l'objet de grandes discussions et de nombreux courriers entre les communes de Saint Jean du Gard et Sainte Croix de Caderle. Aujourd'hui tout cela c'est du passé, avec un peu de bonne volonté et une participation active de la mairie de St Jean, celle de Ste Croix et de la communauté de communes Cévennes Garrigue, une passerelle en bois de châtaignier, relie désormais nos deux communes.

Cette passerelle située sur la "voie Royale" va enfin permettre l'ouverture d'un sentier sélectionné sur Ste Croix de Caderle, dans le cadre du topo guide de la vallée de la Salendrinque. Ce sentier très apprécié par les randonneurs, permettra désormais d'effectuer une boucle d'environ 9km : "le circuit de Brion via le Tourel et la Voie royale".

Entre la pose des appuis et l'assemblage des différents éléments, 4 jours ont été nécessaires à sa réalisation. En outre un gros nettoyage des abords par le chantier d'insertion a été réalisé sur deux jours, redonnant toute la splendeur de l'architecture encore intact d'une des deux arches du pont initial.

Je tiens à remercier, tous ceux et celles qui de près ou de loin ont permis cette réalisation tant attendu.

Bruno MENDRAS

# B. Elections Régionales

## Régionales —DIMANCHE 14 MARS 2010 1 er Tour

INSCRITS : 109
VOTANTS : 63
BULLETINS BLANCS ET NULS : 3
SUFFRAGES EXPRIMES : 60

Soit 57.80 % de participation

FRECHE : 22 voix
ROUDIER : 0 voix
MARTINEZ : 0 voix
MANDROUX : 5 voix
REVOL : 10 voix
COUDERC : 3 voix
DREVET : 5 voix
JEANJEAN : 0 voix
JAMET : 3 voix
PLANA : 1 voix
ROUMEGAS : 11 voix

## Régionales—DIMANCHE 21 MARS 2010 2 ème Tour

INSCRITS : 109
VOTANTS : 62
BULLETINS BLANCS ET NULS : 8
SUFFRAGES EXPRIMES : 54

Soit 56.89 % de participation

FRECHE : 41 voix
COUDERC : 8 voix
JAMET : 5 voix

# B. Les conseils municipaux

**Compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 19.02.2010**

L'an deux mille dix, le dix neuf Février à dix huit heures,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise,
M. CREMER Pascal, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle,
M. MENDRAS Bruno, M MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.
Absents excusés : M. BOLLE Pierre, M DEJEAN Christian.
Secrétaire de séance : M MOURGUES David.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du vingt deux janvier deux mille dix,
Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

1°/Travaux aménagement intérieur de la chapelle
Résultat de l'appel d'offres et choix des entreprises.
Choix du bureau de contrôle technique et sécurité
2°/Questions diverses

**1°/Travaux aménagement intérieur de la chapelle**

**Résultat de la procédure négociée et choix des entreprises**.

Monsieur le maire indique que lors de la séance du 22 janvier dernier, le conseil municipal a décidé de déclarer les résultats de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle infructueux pour l'ensemble des lots, et a autorisé monsieur le maire à lancer une nouvelle procédure négociée pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le maire a communiqué les nouveaux résultats au cabinet d'architecte de Mme D'Artigues, afin d'analyser les offres.

**Les résultats sont les suivants :**

Lot 1 : Gros œuvre avec option 1, 2 et 3

| Entreprises | Option 1 | Option 2 | Option 3 | Total HT |
|---|---|---|---|---|
| GUERINONI Richard | 2 838.20 € | 1 450.80 € | 4 932.35 € | 30 379.22 € |
| BOLIVAR | 2 169.97 € | 1 104.06 € | 4 316.88 € | 43 420.77 € |
| Sud Cévennes | 2 313.13 € | 1 117.11 € | 3 109.52 € | 32 884.48 € |
| SODEC- DESHONS | 3 405.84 € | 1 740.96 € | 2 573.40 € | 26 802.04 € |

# B. Les conseils municipaux

Lot 2 : Electricité :

| Entreprises | HT |
|---|---|
| ERAI | 9 200.00 € |
| OGELEC | 4 538.00 € |
| Delestre Industrie | 6 489.37 € |
| Vetsel | 8 087.50 € |

Lot 3 : Menuiserie :

| Entreprises | HT |
|---|---|
| Viala frères | 3 555.00 € |

Lot 4 : Serrurerie – vitraux :

| Entreprises | HT |
|---|---|
| JOURDAIN | 20 600.00 € |

Lot 5 : Chauffage – VMC :

| Entreprises | Chauffage Radian+ VMC | Chauffage insufflateur + VMC |
|---|---|---|
| | HT | HT |
| Delestre industrie | 8 390.52 € | 7 676.17 € |
| Ogelec | | 3 469.00 € |

Compte tenu des impératifs financier, la solution la plus envisageable pour la réalisation de cette rénovation sera le choix des prestations ayant le meilleur rapport prix.
*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des voix,*
**De Retenir**, les entreprises suivantes :

| Lots | Entreprises | HT |
|---|---|---|
| 1- Gros oeuvre | Sodec - Deshons | 26 802.04 € |
| 2 – Electricité | Ogelec | 4 538.00 € |
| 3 – Menuiserie | Viala et frères | 3 555.00 € |
| 4 – Serrurerie – Vitraux | Jourdain | 20 600.00 € |
| 5 – Chauffage - VMC | Ogelec | 3 469.00 € |
| | TOTAL HT le mieux disant | **58 469.00 €** |

**D'Autoriser** monsieur le maire à signer les marchés et autres documents relatifs à ce dossier.

**Choix du bureau de contrôle technique et sécurité**
Suite aux travaux de l'intérieur de la chapelle il convient de faire appel à un bureau de contrôle afin d'assurer deux missions, soit :
de coordination de sécurité et de protection de la santé,
de contrôle technique.
Monsieur le maire fait part au conseil municipal des informations suivantes :
- un courrier de demande d'offres a été fait en date du 26 novembre dernier auprès de trois cabinets soit : Qualiconsult, Socotec et le bureau Véritas.

# B. Les conseils municipaux

Le résultat des offres est le suivant :

| | **Mission contrôle technique** | **Mission sécurité et protection de la santé** | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Qualiconsult | 1 480.00 € HT | 1 050.00 € HT | 2 530.00 € HT |
| Bureau Véritas | 3 880.00 € HT | 1 040.00 € HT | 4 920.00 € HT |
| Socotec | 1 140.00 € HT | 2 440.00 € HT | 2 440.00 € HT |

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des voix,*
**De Retenir** le cabinet SOCOTEC pour un montant de 2 440.00 € HT pour la mission de contrôle technique et la mission de sécurité et protection de la santé.
**D'Autoriser** monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Urbanisme**
**Demande urbanisme** : **PC N° 030 246 09 AA 0003** – BREMOND Hélène,
Monsieur le maire rappelle que le conseil municipal, en date du 22 janvier dernier, souhaitait obtenir de plus amples renseignements auprès de Mme BREMOND, notamment sur la toiture et la construction de cette nouvelle habitation.
Il indique qu'il a rencontré, Mme BREMOND, en présence des ses adjoints, ce samedi 13 février à 11h00.
Les réponses obtenues en fonction de toutes les questions qui ont pu être abordé, ouvrent sur différents engagements de Mme BREMOND:
enfouir les différents réseaux qui alimenteront sa maison soit l'eau, l'électricité, le téléphone, etc…
faire construire sa future maison en ossature bois par une entreprise spécialisée dans ce domaine, et surtout mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour optimiser l'intégration dans le site et la préservation du village,
faire réaliser également la toiture végétalisée par un professionnel et en assurer un entretien constant et satisfaisant.

*Après les renseignements fournis et discussion, le conseil municipal par 7 voix Pour et 2 abstentions (Lafont Ginette et Mourgues David*),
**Donne** un avis favorable à cette demande de permis de construire.

Mme Lafont fait une déclaration relative aux autorisations d'urbanisme, suite au compte rendu du conseil municipal du 22 janvier 2010.

« Suite aux débats que nous avons eu lors des derniers conseils municipaux à propos des questions d'urbanisme, j'ai décidé de m'abstenir systématiquement d'émettre un avis sur ces autorisations. Je trouve que nous sommes aujourd'hui dans une grande incohérence et cette situation m'interpelle.
Je souhaite préciser très brièvement quelques points.
Monsieur le maire ayant été fortement incité à établir un document communal d'urbanisme, le conseil municipal s'est donc attelé à ce travail, et s'est largement informé auprès des instances qualifiées; les informations reçues se sont révélées au fil des mois, insuffisantes ou tendancieuses ou intéressées ou incertaines, voire contradictoires.
La tâche s'avérait plus difficile encore que ce qui avait été pressenti.
Le conseil municipal n'est pas parvenu à concilier raisonnablement tous les aspects de la question : les contraintes législatives et administratives étaient souvent en conflit avec les contraintes que le conseil avait unanimement choisi de s'imposer pour la protection du territoire communal et pour le respect des personnes qui l'occupent.
Les points forts, sur lesquels l'ensemble du Conseil était d'accord, n'ont pas été traduits dans un document officiel; nous nous trouvons aujourd'hui en pleine contradiction avec les pouvoirs publics et surtout avec nous-mêmes.

# B. Les conseils municipaux

**Compte rendu du Conseil Municipal ordinaire du 19.03.2010**

L'an deux mille dix, le dix neuf mars
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, M. CREMER Pascal, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, et Mme VERDIER Nicole.
Absents excusés : M BOLLE Pierre, Mme BONZON Annelise, M. DEJEAN Christian (arrivé après le vote du BP M 49), M MOURGUES David.
Absent excusé avec pouvoir : M. MENDRAS Bruno pouvoir à Mme VERDIER Nicole.
Secrétaire de séance : Mme VERDIER Nicole.

**Ordre du jour :**
1°/Compte administratif et compte de gestion M14 2009,
2°/Compte administratif et compte de gestion M49 2009,
3°/ Budget Primitif M49 2010,
4°/ Fiscalité – 4 taxes,
5°/Budget Primitif M 14 2010,
6°/ Questions diverses

**1°/Compte administratif et compte de gestion M14 2009**.

***Monsieur JULIEN Edmond***, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par Monsieur JULIEN Edmond, maire, est résumé par les tableaux ci-joints.

# B. Les conseils municipaux

| **FONCTIONNEMENT - DEPENSES** | Réalisations | |
|---|---|---|
| Chap. 011 | Charges à caractère général | 27 733.99 |
| Chap. 012 | Charges de personnel | 26 990.74 |
| Chap. 65 | Autres charges de gestion courante | 15 376.74 |
| Chap. 66 | Charges financières | 954.00 |
| Chap. 67 | Charges exceptionnelles | 3 310.00 |
| Chap. 68 | Dotations aux amortissements | 1 375.40 |
| | **TOTAL Dépenses** | **75 740.87** |
| **FONCTIONNEMENT - RECETTES** | Réalisations | |
| Chap.014 | Atténuation de charges | 564.75 |
| Chap. 73 | Impôts et taxes | 31 460.00 |
| Chap. 74 | Dotations, subventions | 49 137.33 |
| Chap. 75 | Autres produits de gestion courante | 3 968.00 |
| Chap. 77 | Produits exceptionnels | 3 262.42 |
| | **TOTAL Recettes** | **88 392.50** |
| **INVESTISSEMENT - DEPENSES** | Réalisations | |
| OP.023 | Travaux de voirie | 837.20 |
| Op. 034 | Travaux Bâtiments Communaux | 7 669.23 |
| Op.038 | Réfection façades chapelle | 418.60 |
| Op.044 | Atelier municipal | 32 922.35 |
| Op.046 | Entrée atelier « amende de police » | 8 862.36 |
| Op. 048 | Aménagement intérieur de la chapelle | 1 840.64 |
| OPFI | Opérations financières | 4 402.68 |
| | **TOTAL Dépenses** | **56 953.06** |
| **INVESTISSEMENT - RECETTES** | Réalisations | |
| Op.038 | Réfection façades chapelle | 3 893.40 |
| Op. 039 | Réfection murs d'enceintes | 9 603.30 |
| Op.044 | Atelier municipal | 5 000.69 |
| Op. 048 | Aménagement intérieur de la chapelle | 3 198.70 |
| ONA | Opérations non affectées | 1 375.40 |
| OPFI | Opérations financières | 5 927.46 |
| | **TOTAL Recettes** | **28 998.95** |

# B. Les conseils municipaux

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous

| | CA 2008 | Résultats 2009 | TOTAL |
|---|---|---|---|
| **Invest.** | + 24 757.50 € | - 27 954.11 € | **- 3 196.61 €** |
| | | | |
| **Fonct.** | + 49 280.57 € | + 12 651.63 | **+ 61 932.20 €** |
| | | | |
| **TOTAL** | + 74 038.07 € | | **+ 58 735.59 €** |

Le résultat global de clôture 2009 du budget principal est donc de 58 735.59 €.
Le conseil municipal observe un excédent de 772.61 € du budget annexe CCAS.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,
Vu le budget primitif 2009 adopté par délibération du conseil municipal du 20 Mars 2009,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2009 présenté par le receveur municipal,
Vu le compte administratif de l'exercice 2009 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,
M JULIEN Edmond, maire, ayant quitté la séance,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2009 du budget principal.

**2°/Compte administratif et compte de gestion M 49 2009.**

***Monsieur JULIEN Edmond***, le maire, indique que le compte administratif a été remis aux conseillers lors de l'envoi de la convocation du conseil municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget annexe de l'eau de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif de l'exercice 2009, dressé par M JULIEN Edmond, le maire est résumé par les tableaux ci-joints.

# B. Les conseils municipaux

| **FONCTIONNEMENT - DEPENSES** | Réalisation | |
|---|---|---|
| Chap.011 | Charges à caractère général | 1 300.49 |
| Chap.012 | Charges de personnel | 400.00 |
| Chap. 66 | Charges financières | 950.88 |
| Chap. 68 | Dotations amortissements | 8 813.00 |
| | **TOTAL Dépenses** | **11 464.37** |
| **FONCTIONNEMENT - RECETTES** | Réalisation | |
| Chap.70 | Ventes d'eau | 9 692.97 |
| Chap.77 | Produits exceptionnels | 7 200.00 |
| | **TOTAL Recettes** | **16 892.97** |
| **INVESTISSEMENT - DEPENSES** | Réalisation | |
| Chap.13 | Amortissement de subventions | 7 200.00 |
| Chap.16 | Emprunts | 1 258.30 |
| Chap.23 | Immobilisation en cours | 1 300.00 |
| | **TOTAL Dépenses** | **9 758.30** |
| **INVESTISSEMENT - RECETTES** | Réalisation | |
| Chap.040 | Opération d'ordre transfert entre sections | 8 813.00 |
| | **TOTAL Recettes** | **8 813.00** |

Les résultats définitifs sont arrêtés tels que résumés ci-dessous.

| | **CA 2008** | **Affectation sur BP 2009** | **Report cumulé sur BP 2009** | **Réalisation 2009** | **Résultats Cumulés CA 2009** |
|---|---|---|---|---|---|
| **Invest** | - 12 849.10 € | + 13 000 € | + 150.90 € | - 945.30 € | **- 794.40 €** |
| **Fonct** | + 20 571.45 € | - 13 000 € | + 7 571.45 € | + 5 428.60 € | + 13 000.05 € |
| **Solde** | + 7 722.35 € | | | + 4 483.00 | **+ 12 205.65 €** |

Le résultat global de clôture 2009 du budget de l'eau est donc
de 12 205.65 €.
En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales

# B. Les conseils municipaux

le maire désigne Madame AURIOL Violette, afin de procéder au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le budget primitif 2009 adopté par délibération du conseil municipal du 20 mars 2009,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2009 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2009 de la commune présenté par M JULIEN Edmond, le maire,

M JULIEN Edmond, le maire, ayant quitté la séance,

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion pour l'exercice 2009 du budget de l'eau.

**Affectation du résultat**

**Budget communal M14**

Monsieur le maire rappelle que les résultats cumulés du CA 2009 sont les suivants :
Fonctionnement : + 61 932.20 € Investissement : - 3 196.61 €.
Monsieur le maire propose d'affecter au budget 2010 une partie de l'excèdent de fonctionnement de la manière suivante :

| | **Résultats Cumulés CA 2009** | Part affectée à l'investissement sur BP 2010 | **Résultat après affectation BP 2010** |
|---|---|---|---|
| **Investissement** | - 3 196.61 | + 4000.00 cpte 1068 | **Cpte 001 + 803.39** |
| **Fonctionnement** | + 61 932.20 | - 4000.00 | **Cpte 002 + 57 932.20** |
| **Solde** | + 58 735.59 | | **+ 58 735.59** |

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- **ACCEPTE** la proposition de M le maire et d'effectuer l'affectation comme indiquée ci-dessus.

**Affectation du résultat**

**Budget communal M49**

Monsieur le maire rappelle les résultats cumulés du CA 2009.
Monsieur le maire propose d'affecter au budget 2010 une partie de l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

# B. Les conseils municipaux

| | **Résultats Cumulé CA 2009** | Part affectée à l'investissement sur BP 2010 | **Résultat après affectation BP 2010** |
|---|---|---|---|
| **Investissement** | - 794.40 € | + 1000.00 € cpte 1068 | **Cpte 001 + 205.60 €** |
| **Fonctionnement** | + 13 000.05 € | - 1000.00 € | **Cpte 002 + 12 000.05 €** |
| **Solde** | + 12 205.65 € | | **+ 12 205.65 €** |

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le maire et d'effectuer l'affectation comme indiquée ci-dessus.

**3°/ Budget Primitif M49 2010**

Le Budget primitif 2010 est présenté par Monsieur JULIEN Edmond, le maire comme suit :

| **FONCTIONNEMENT** | | | |
|---|---|---|---|
| **Chapitre** | **RECETTES** | **Chapitres** | **DEPENSES** |
| 002 Excédents antérieurs reportés | 12 000.00 | 011. Charges a caractère général | 7 277.00 |
| 70 ventes de produits | 8 500.00 | 012. Charges de personnel | 400.00 |
| 77 Produits exceptionnels | 7 200.00 | 023. Virement de la section de fonct. a la section d'invest. | 10 400.00 |
| | | 681. Amortissement | 8 813.00 |
| | | 66. Charges financières | 810.00 |
| **TOTAL** | **27 700.00** | | **27 700.00** |
| **INVESTISSEMENT** | | | |
| **Chapitre/ article** | **RECETTES** | **Chapitres** | **DEPENSES** |
| 001 report antérieur | 205.00 | 020. Dépenses imprévues | 6 390.00 |
| 040/2813 Dotation amort. | 8 813.00 | 13/ 139. Amortissement subvention | 7 200.00 |
| 16/ 1641. Emprunt | 9 582.00 | 16/ 1641. Emprunt | 1 410.00 |
| 10/ 1068 Affectation | 1 000.00 | 23/2315. Installation matériel | 15 000.00 |
| 021/ Virement de la section de fonct. | 10 400.00 | | |
| TOTAL | **30 000.00** | | **30 000.00** |

# B. Les conseils municipaux

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,
*Le conseil municipal à l'unanimité*,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2010 du budget de l'eau M 49 présenté comme ci-dessus.

Monsieur Christian DEJEAN, conseiller municipal arrive et prend part au conseil municipal.

**4 ° Fiscalité 2010 – 4 Taxes**
***Monsieur JULIEN Edmond***, le maire donne les bases, taux et produits obtenus en 2009, indiqué ci dessous :

| **ANNEE 2009** | | | |
|---|---|---|---|
| **Taxes** | **Bases réelles** | **Taux** | **Produits** |
| **T. H** | 116 586 | 4.44 | 5 176 |
| **F.B.** | 68 556 | 6.13 | 4202 |
| **F.N.B.** | 2985 | 48.78 | 1456 |
| | | | 10 834 |
| **T.P.** | 32701 | 8.15 | 2665 |
| | | | **13499** |

***Monsieur JULIEN Edmond***, indique que la taxe professionnelle, comme annoncée par l'état, n'existe plus, cependant une somme compensatrice est attribuée par la préfecture à la mairie. Cette somme apparaît dans un compte spécifique sur le budget primitif 2010.
De ce fait le maire fait part des trois bases prévisionnelles de 2009, à savoir les taxes d'habitation, du foncier non bâti et du foncier bâti.
Il propose les possibilités suivantes de calcul des taux des 3 taxes pour l'année 2010, conforme à la réglementation en vigueur soit :

***Proposition 1 :*** **Produit attendu variation suivant coef.**
**- Produit attendu soit 12 500 /** produit fiscal à taux constants (11168)
Soit 1.119269 **coefficient de variation proportionnelle**

| **Taxes** | **Bases prévisionnel-les** | **Taux** | **Produits 2010** |
|---|---|---|---|
| T.H | 118 200 | 4.97 | 5 874 |
| F.B | 72 700 | 6.86 | 4 987 |
| F.N.B | 3 000 | 54.60 | 1 638 |
| | | | **12 499** |

***Proposition 2 :*** **Produit fiscal à taux constant (même taux que 2009)**

| Taxes | Bases prévisionnelles | Taux | **Produits 2010** |
|---|---|---|---|
| T.H | 118 200 | 4.44 | 5 248 |
| F.B | 72 700 | 6.13 | 4 457 |
| F.N.B | 3 000 | 48.78 | 1 463 |
| | | | **11 168** |

# B. Les conseils municipaux

*Le conseil municipal, à l'unanimité,*
**DECIDE** de retenir la proposition n°2, soit laisser les taux constants pour un produit attendu en 2010 de 11 168.00 €.

**5°/Budget Primitif M 14 2010**.
Le Budget primitif 2010 est présenté par Monsieur JULIEN Edmond, le maire comme suit :

| **FONCTIONNEMENT** | | | |
|---|---|---|---|
| **Chapitre** | **RECETTES** | **Chapitres** | **DEPENSES** |
| 002 Excédents antérieurs reportés | 57 932.00 | 011. Charges a caractère général | 48 474.00 |
| 73 Impôts et taxes | 28 700.00 | 012 Charges de personnel | 29 050.00 |
| 74 Dotations, subvention et participations | 33 568.00 | 023. Virement de la section de fonctionnement a la section d'investissement | 19 000.00 |
| 75 Autres produits de gestion courante | 3 200.00 | 65. Autres charges de gestion courante | 18 300.00 |
| | | 66. Charges financières | 3 700.00 |
| | | 67. Charges exceptionnelles | 3 500.00 |
| | | 68. Dotations aux amortissements | 1 376.00 |
| **TOTAL** | **123 400.00** | | **123 400.00** |
| **INVESTISSEMENT** | | | |
| **Opération/Chapitre** | **RECETTES** | **DEPENSES** | |
| Op. 020 Achat de matériel | | 3 000.00 | |
| Op. 023 Travaux de voirie | | 3 240.00 | |
| Op. 034 Travaux bâtiments communaux | | 5 000.00 | |
| Op. 037 Carte communale | 5 800.00 | 8 500.00 | |
| Op. 048 Aménagement intérieur de la chapelle | 44 722.00 | 85 000.00 | |
| Op. 050 réfection toiture et menuiserie mairie | 10 000.00 | 10 000.00 | |
| Op. 052 Panneaux d'information | | 2 500.00 | |
| OPFI Opérations financières | | 1760.00 | |
| 001 Dépôts et caution. reçus | 803.00 | | |
| 021 Virement de la section de fonct. | 19 000.00 | | |
| 10222 FCTVA | 29 800.00 | | |
| 1068. Affectation du résultat | 4 000.00 | | |
| 138 Subventions d'invest. | 3 500.00 | | |
| 2802 Amortissement doc. urbanisme | 1 375.00 | | |
| **TOTAL** | **119 000.00** | **119 000.00** | |

# B. Les conseils municipaux

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées,
*Le conseil municipal à l'unanimité,*

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2010 du budget M14 présenté comme ci-dessus.

**Questions diverses**

**Association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc**
Monsieur le maire fait part de la demande d'adhésion de l'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc faite à la commune en tant que partenaire territoriale pour l'année 2010 pour un montant de 100 €. L'association regroupe plus de 100 producteurs, des opérateurs économiques de la filière, des associations, une trentaine de partenaires territoriaux et de partenaires institutionnels souhaitant valoriser la production et le territoire par l'AOC.
Monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler le soutien que la commune apporte à cette association en adhérant pour l'année 2010 et de régler la cotisation d'un montant de 100 €.
*Le conseil municipal à l'unanimité,*
**DECIDE** d'adhérer en 2010 à l'association Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc pour le montant annuel de 100 €.

**Site internet de Ste Croix de Caderle** :
Monsieur le maire donne lecture de la lettre de Monsieur Bruno MENDRAS absent.

*« Ne pouvant être parmi vous ce soir, je souhaite vous faire part à l'occasion de ce conseil du travail réalisé sur le site de STE CROIX DE CADERLE et sur le topoguide (petit pont sur la voie royale).*
***Concernant le site de Ste CROIX de CADERLE***
*Le comité de pilotage dont je suis responsable avec pour membres : Violette AURIOL et Ginette LAFONT, s'est réuni au rythme d'une réunion de travail une fois par semaine depuis sa création.*
*Ce travail au sein du comité, fait l'objet de discussion constructive, intéressante et avance sereinement. Notre souci permanent « être simple mais complet » compromis par moment difficile à appliquer mais à nos yeux indispensable. Le comité de pilotage tient à remercier pour leur contribution actuelle et/ou à venir : Jacques TESSIER, Pierre VALETTE et Alain RENAUX, sans oublier tous les membres du conseil amenés à enrichir ce site au cours des semaines à venir.*
*En fonction de l'avancée de notre travail et des moyens matériels disponibles, je ferai une présentation du site en vidéo projection au prochain conseil.*

***Concernant le topoguide (petit pont sur la voie royale)***
*Hier, les choses se sont accélérées rapidement. Après un premier rendez-vous avec le maire de ST JEAN DU GARD sur zone il y a environ un mois et demi, puis deux autres courant mars le dernier étant mardi de cette semaine, le petit pont est lancé, enfin presque !!!! Encore quelques appels téléphoniques avec monsieur OLIVIERI vice président Délégué au tourisme et maire de ST HIPPOLYTE DU FORT, l'office de tourisme intercommunal et Nathalie LALANDE du pôle touristique Cévenol le feu vert était définitivement donné.*

*J'ai encore rappelé l'importance de ce projet et sa réalisation dans des délais raisonnables, d'ici la fin juin je l'espère ?*
*Le coût total de cette passerelle en bois jeté sur les deux rives du pont actuel s'élève à 4973,34€, la mairie de ST JEAN propose de partager uniquement* ***les frais de fournitures*** *à part égale entre chaque commune, soit environ 1300€. Le reste sera supporté par ST JEAN DU GARD (main d'œuvre assemblage en atelier, mise en place sur zone).*
*Notre participation de 1300€ sera prise en charge par la communauté de communes Cévennes-Garrigue. Si la commune de STE CROIX devait faire un effort financier, son mon-*

# B. Les conseils municipaux

*tant resterait modique voire nul. »*
Suite à la lecture des informations indiquées ci-dessus, Monsieur Christian DEJEAN fait part que ce pont ancien en pierre situé sur un chemin rural desservait à l'origine prioritairement des terres agricoles. Ainsi il estime que la construction d'une passerelle en bois pour le passage de randonneurs marginalise encore une fois le monde agricole qui ne bénéficie pas du même intérêt que celui du secteur touristique.

**Natura 2000** :
Monsieur le maire indique que le 10 novembre 2009 une réunion s'est tenue en mairie de Saumane sur la présentation du réseau Natura 2000, à laquelle il n'a pu se rendre.

Les communes et les groupements concernés par le site Natura 2000 conduisent l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) du site, avec l'aide d'un comité de pilotage (COPIL) présidé par un élu.
Afin de désigner la structure chargée d'élaborer le document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Saint-Jean – FR 9101368 » et le président du comité de pilotage, madame la sous-préfète organise une réunion le mercredi 24 mars à 10h00 à Saumane. Monsieur le maire ne pouvant s'y rendre souhaite qu'un conseiller le remplace.
Monsieur Christian DEJEAN et madame Ginette LAFONT sont candidats pour représenter le maire. Le conseil est également favorable.
De plus monsieur le maire indique que le budget pour la réalisation du site du gardon de St Jean s'élève à 125 000.00 € avec une participation des collectivités de 12 500.00 €. Chaque collectivité participera à hauteur de la surface de sont territoire concerné par le projet. Pour la commune de Ste Croix de Caderle le montant de la participation s'élève à 377.42 €.
Monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver cette participation et son montant.
*Le conseil municipal à l'unanimité,*
**APPROUVE** la participation de Ste Croix de Caderle au budget de réalisation du site du gardon de St Jean du Gard ainsi que son montant de 377.42 €.

**Grenier de la chapelle régularisation propriété :**
Suite à la régularisation du droit de propriété au profit de la Commune de Ste Croix de caderle concernant le bien immobilier cadastré section B numéro 59 "SAINTE CROIX" pour 1a 60ca constituant une Chapelle avec grenier.
Afin que la Commune de Ste Croix de Caderle dispose d'un acte authentique notarié et publié (opposable à tout tiers) concernant l'intégralité du bien immobilier édifié sur la parcelle cadastrée section B numéro 59 sis à Ste Croix de Caderle il est proposé que ladite Commune de Ste Croix de Caderle requière le ministère de Maître Rémi VAILLEAU, Notaire à LASALLE 30460 à l'effet de dresser un acte de notoriété prescriptive au profit du requérant concernant le bien cadastré section B numéro 59.
Monsieur le maire fait part que le coût de l'acte s'élève à 2.650 euros TTC dont frais de publication.
Il demande au conseil municipal l'autorisation de saisir le notaire afin de régulariser la situation et d'engager la procédure de signature de l'acte notarié.
*Le conseil municipal, à l'unanimité,*
**APPPROUVE** la régularisation du droit de propriété par la rédaction d'un acte notarié,
**AUTORISE** monsieur le maire à saisir le notaire Maître VAILLEAU et signer les documents nécessaires à cette régularisation.

**Association AEPAR** :
Monsieur le maire indique que l'association d'aide à domicile de Lasalle en milieu rural qui emploie 30 salariés se trouve en difficulté et menacée de dépôt de bilan.
Afin d'en discuter, une table ronde était prévue le mardi 16 mars à 17h00, qui a eu lieu à priori à 15h00, où monsieur le maire n'a pu se rendre, ni madame Marcelle MAZEL, conseillère municipale.

# B. Les conseils municipaux

Monsieur de LATOUR, le maire de Lasalle, a convoqué les maires du canton en mairie le jeudi 25 mars afin de discuter des difficultés rencontrées par l'association. Monsieur le maire demande à se faire représenter à cette réunion. Madame Marcelle MAZEL est candidate pour représenter le maire. Le conseil est également favorable.

**Travaux d'aménagement de l'intérieur de la chapelle** :
Monsieur le maire fait part que les réunions de chantier auront lieu le vendredi. Le lancement des travaux est prévu le 29 mars 2010.
L'entreprise SODEC doit intervenir la semaine prochaine pour réaliser des sondages. Une première réunion de chantier est toutefois prévue le jeudi 25 mars à 14h00 en présence de toutes les entreprises pour faire le point sur les travaux à réaliser.

**Publication ouvrage Chapelle** :
Monsieur le maire fait part que la maquette de l'ouvrage va être éditée par la Sté passée composé, ainsi le comité de lecture pourra y apporter ses corrections éventuelles avant le lancement de l'édition complète de l'ouvrage.

**Panneau d'information à l'intérieur de la chapelle :**
Monsieur le maire indique qu'il convient de contacter Madame Aspord-Mercier afin de lui indiquer notre volonté de la mise en place de ces panneaux dans la continuité des travaux de l'intérieur de la chapelle et lui demander des informations techniques.

**Association La Festo del Païs** :
Monsieur le maire indique que suite à l'article paru dans le dernier bulletin peu de personnes se sont fait connaître en mairie. Il rappelle qu'il faut inciter les personnes intéressées à se faire connaître en mairie le plus rapidement possible.

**Déneigement** :
Monsieur le maire fait part que suite aux dernières chutes de neige, il conviendrait d'équiper un engin situé sur la commune pour procéder rapidement au déneigement des chemins communaux et des chemins privés (avec autorisation des propriétaires avec une éventuelle participation financière). Il serait intéressant de trouver un tracteur, quatre roues motrices sur la commune. Il demande au conseil municipal son accord pour procéder aux recherches et aux demandes de devis pour équiper ce matériel, d'une étrave.
*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*
**AUTORISE** monsieur le maire à engager les démarches nécessaires afin d'avoir plus de précisions sur ce projet où une décision sera prise dans une conseil municipal ultérieur.

**Comité de pilotage « Etude sur le développement »**
Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il a été sollicité afin de savoir si la commune de Ste Croix de Caderle serait intéressée de participer à un comité de pilotage sur le développement au niveau du canton. Il précise qu'il a donné son accord. De ce fait une première réunion aura lieu le mercredi 24 mars prochain à 16h00 en mairie de Lasalle et demande si un conseiller pourrait y assister.
Madame Violette AURIOL représentera la commune.

# B. Les conseils municipaux

**GDA du Mont Brion** :
Monsieur Christian DEJAN fait part de la reprise de l'association du GDA du Mont Brion qui va communiquer des informations prochainement. Elle se veut l'interlocutrice privilégiée des communes dans le domaine de l'agriculture.

**Commission urbanisme** :
Monsieur Pascal CREMER propose d'organiser la prochaine commission urbanisme le vendredi 9 avril à 20h30.

**Spectacle vivant** :
Madame Violette AURIOL confirme que le spectacle vivant avec l'ensemble Carmine aura lieu le samedi 18 septembre 2010 (journée du patrimoine) à 18h00 dans la chapelle.
De plus un concert prévu sur la place, le 10 juillet 2010 avec Kenny MARGANT, est en cours de discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

---

**Compte rendu du Conseil Municipal**
**ordinaire du 30.04.2010**

L'an deux mille dix, le trente avril,
Vu le code général des collectivités territoriales,
les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du maire qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mme AURIOL Violette, Mme BONZON Annelise, M. CREMER Pascal, M. DEJEAN Christian, Mme LAFONT Ginette, Mme MAZEL Marcelle, M. MENDRAS Bruno, M MOURGUES David et Mme VERDIER Nicole.
Absents excusés : M BOLLE Pierre.
Secrétaire de séance : Mme AURIOL Violette.

Après lecture par le maire du compte rendu du conseil municipal du dix neuf mars deux mille dix,

Madame Ginette LAFONT indique qu'il n'est pas mentionné dans le compte rendu qu'elle a quitté la séance avant les questions diverses.
Les conseillers présents lors de ce conseil l'adoptent à l'unanimité.

**Ordre du jour :**
1°/ Don pour la chapelle,
2°/ Décision modificative n°1 Budget M 14,
3°/ Travaux en cours,
4°/ Questions diverses.

**Monsieur le maire indique que l'ordre du jour est modifié comme suit :**
1°/ Présentation du projet du site internet,
2°/ Communauté de communes Cévennes Garrigue – problématique de l'élargissement.
3°/ Don pour la chapelle,
4°/ Décision modificative n°1 Budget M 14,
5°/ Travaux en cours,
6°/ Questions diverses

**1°/ Présentation du projet du site internet**
La présentation est faite par monsieur Bruno Mendras responsable du comité de pilotage (Bruno Mendras, Violette Auriol et Ginette Lafont).

Ce comité travaille sur ce site depuis deux mois afin que celui-ci puisse être opérationnel dès le 1 er juin 2010.
Monsieur Mendras déroule les différentes rubriques en demandant à chaque conseiller de faire les remarques opportunes dont le comité va tenir compte ensuite.
Des questions se posent autour de :

- l'insertion des conseils municipaux, à savoir à partir de quelle date. Il est convenu d'insérer les comptes rendus à partir du mandat en cours soit depuis 2008.
- L'insertion des crucicaderliens.

Madame Ginette Lafont indique que ce journal devrait rester à l'échelle de la commune et ne pas être publié sur la toile.
Une autre question est soulevée, celle des photos notamment savoir quelles sont les règles juridiques régissant ce droit à la publication de photos (droit à l'image).
Monsieur le maire et Madame Violette Auriol doivent se renseigner à ce sujet.
Concernant les sentiers et les photos qui apparaîtront dans la rubrique « Histoire et patrimoine » l'accord des propriétaires devra être demandé.
Une page faune et flore a été rédigée par Monsieur Alain Renaux.

**2°/ Communauté de communes Cévennes Garrigue – problématique de l'élargissement.**

Monsieur le maire demande qu'une réflexion soit menée sur l'orientation à prendre par le conseil municipal. Il y a une quinzaine de jours, le Préfet a réuni en mairie de Monoblet, tous les maires de la communauté de communes Cévennes Garrigue pour expliquer la future réforme de l'élection des élus territoriaux et pour parler du périmètre de l'actuelle communauté de communes qui pourrait être modifié en Juin 2011.
Madame Violette Auriol et Monsieur Christian Dejean représentaient Ste Croix de Caderle.
Madame Violette Auriol fait un compte rendu de cette réunion et précise que visiblement les communes du Sud de la communauté de communes sont prêtes à rejoindre la communauté des communes de Coutach Vidourle. Mais celles du canton de Lasalle (sauf Colognac) ne voient pas les choses de la même façon. Vabres et St Bonnet de la Salednrinque ont déjà pris une délibération pour rejoindre le Grand Alès. Lasalle, Ste Croix, Soudorgues, St Félix et Monoblet pourraient penser à un rapprochement avec la communauté de communes Autour d'Anduze ou encore avec St André de Valborgne. Le débat est vif et la question de rejoindre le Grand'Alès est posée. Madame Violette Auriol insiste sur le fait que les bassins de vie n'ont pas été pris en compte dès le 1 er découpage. Les vallées aux mêmes caractéristiques géographiques et historiques (Gardon, Salendrinque), n'ont pas été mises ensemble au départ. Maintenant, on se retrouve avec des découpages artificiels ce qui nous pose problème.
Monsieur Christian Dejean dit que refuser de rejoindre Coutach Vidourle est restrictif. Il indique qu'il serait souhaitable de se renseigner sur la situation des différentes communautés des communes qui nous entourent, soit Coutach Vidourle, Autour d'Anduze, Alès et St André de Valborgne, et faire notre choix au vu des aspects géographiques mais également au vu des projets communs. Monsieur Pascal Cremer indique qu'avec la réforme des élus territoriaux, beaucoup de choses vont changer, mais il faut bien se positionner. Madame Ginette Lafont insiste sur le fait que nous soyons une petite commune de montagne, et dans l'association avec les communes de la plaine, celle-ci a perdu la plupart de ses avantages de montagne.
Monsieur Christian Dejean fait part qu'il n'est pas favorable sur le fait que la commune soit englobée dans une trop grande communauté de communes. Il faudrait se rattacher à une communauté de communes qui a les mêmes problématiques que nous ou avec qui on pourrait signer des conventions. Il rappelle que le préfet a bien insisté sur cette possibilité de signatures de conventions, avant de parler d'adhésion.
Madame Annelise Bonzon, revient sur la communauté Autour d'Anduze et elle indique qu' il lui semble évident qu'après le départ d'Anduze proprement dit sur Alès, les autres communes autour soient obligées de faire pareil.
Un tour de table se fait quant au positionnement de chacun par rapport à l'avenir de la commune dans une future adhésion dans le cadre d'un élargissement actuel de la communauté de communes.
Le point de vue général se traduit par une majorité d'avis en direction d'un regroupement

avec la communauté de communes du Grand Alès, en dépit de pouvoir s'associer aux communes les plus proches comme la communauté de communes d'Anduze ou de St André de Valborgne.
Monsieur le maire ne demande pas de prendre de délibération, il souhaitait qu'une réflexion soit menée et celle-ci a été fournie et animée. Cela permettra aux délégués de se positionner à la prochaine réunion qui aura lieu à Lasalle le mercredi 5 mai à 17h00.

**3°/ Don pour la chapelle :**
Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la donation effectuée pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle par
Mme et M. D' HAUTEVILLE Thierry soit la somme de 150.00 €.
Ce don est effectué de leur vivant et n'a été grevé d'aucune charge excessive pour la commune, et que la délivrance en est assurée.
Monsieur le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'acceptation de ce don.
*Le conseil municipal,* ***DECIDE****, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*
**- D'accepter** ce don, cité ci-dessus, fait à la commune pour la rénovation de l'intérieur de la chapelle pour un montant de 150.00 €.
Le conseil municipal remercie chaleureusement Mme et M. D' Hauteville.

**4°/ Décision modificative n°1 budget M 14**
Vu le manque de crédit en dépenses de fonctionnement au chapitre 68 notamment à l'article 681 (dotation aux amortissements),
Sur proposition de monsieur le maire et après délibération,
*Le conseil municipal,* ***DECIDE,*** *à l'unanimité,*
**- de procéder** aux virements de crédits suivants, sur le budget communal de l'exercice 2010 :
Crédits à réduire :
Chapitre 020 Article 020 (dépenses imprévues) : - 1 €
Crédits à ouvrir :
Chapitre 68 Article 681 (Dotations aux amortissements) : + 1 €

**5°/ Travaux en cours**

**Aménagement de l'intérieur de la chapelle :**
Monsieur le maire fait part qu'une réunion de chantier se tient tous les vendredis après-midi. L'état d'avancement des travaux est normal.
Un supplément au niveau du gros œuvre d'un montant de 2 850.00 € HT est à prévoir. Ces travaux concernent principalement la réalisation d'une dalle en béton armé au niveau de la voûte d'entrée car celle-ci a besoin d'être consolidée.
Le lot électricité aura aussi quelques frais supplémentaires, notamment avec la mise en place de prises non prévues.
Monsieur le maire propose, afin de rééquilibrer les dépenses de faire des économies en ne faisant pas réaliser l'échelle meunière tout de suite (2 100.00 € HT). Des économies pourraient être aussi réalisées en supprimant des grilles d'aération (930.00 € HT).
L'autre problème avéré, constaté lors de la réunion de ce jour, vient de la discordance entre Monsieur Jourdain (entreprise s'occupant de la serrurerie et du verre) et Madame D'Artigues, l'architecte. Cela concerne la surface de verre à poser dans l'abside (problème de plan et de quantitatif non calculé). Ce problème doit être réglé au plus vite par l'architecte, Madame D'Artigues.
Monsieur le maire va lui faire un courrier.
Le conseil municipal convient qu'il est primordial que des mesures soient correctement prises et que le quantitatif soit parfaitement calculé, il s'avère que ces opérations n'ont pas été faites correctement.
Monsieur le maire annonce que l'inauguration de la chapelle est prévue le 10 juillet 2010 à 10h30. Les contacts avec les différentes personnalités, politiques et autres, ont été pris. La fondation du crédit agricole remettra son chèque à cette occasion. L'inauguration sera suivie d'un buffet campagnard.
Les modalités de l'organisation du concert de Keny MARGANT sont encore à voir. Madame Violette Auriol est en pourparlers avec elle.

**Le petit pont entre St Jean du Gard et Ste Croix de Caderle – Topoguide Val de Salendrinque** :
Monsieur Bruno Mendras fait part de l'accord du maire de St Jean du Gard sur la participation à la fabrication d'une passerelle en bois ; l'autre partie sera financée par la communauté de communes Cévennes Garrigue directement.
Il indique que les travaux seront terminés courant juin, et qu'actuellement la passerelle est pratiquement en fin d'assemblage dans l'atelier de St Jean du Gard.
S'ensuit un échange de propos vifs entre Monsieur Bruno Mendras et Monsieur Christian Dejean, suite à l'intervention au dernier conseil municipal de Monsieur Christian Dejean :
*« …fait part que ce pont ancien, en pierres, situé sur un chemin rural desservait à l'origine prioritairement des terres agricoles. Ainsi il estime que la construction d'une passerelle en bois pour le passage de randonneurs marginalise encore une fois le monde agricole qui ne bénéficie pas du même intérêt que celui du secteur touristique. »*

Monsieur Bruno Mendras rappelle que ce pont servait à la transhumance, et pour les mines, après il s'est écroulé.
Monsieur le maire recentre la discussion en insistant sur le fait que la mairie s'est battue pour qu'il puisse être refait, cependant la mairie de St Jean du Gard a toujours refusé de prendre à ses frais un tel projet de reconstruction. Il fallait trouver une solution pour réouvrir ce chemin aux piétons, quels qu'ils soient, en toute sécurité.

**Publication sur la chapelle** :
Monsieur le maire indique qu'une réunion se tiendra le vendredi 7 mai avec Madame Aspord-Mercier et l'imprimeur après la réunion de chantier.

**Association d'Aide à Domicile des personnes âgées de Lasalle (AEPAR**) :
L'association est actuellement en cessation de paiement, plusieurs réunions ont eu lieu afin de trouver des solutions.
Monsieur le maire et Madame Marcelle Mazel ont assisté à ces réunions, et il semblerait que cette association soit reprise par une structure de la Grand-Combe avec qui une relation de travail était déjà établie.
Une permanence du secrétariat trois fois par semaine est maintenue sur la commune de Lasalle.
Madame Ginette LAFONT pose la question sur la raison de cet échec.
Monsieur le maire explique que cela est dû à plusieurs facteurs : une très forte concurrence, l'utilisation de plus en plus courante de chèques emploi service, et de nombreux décès au niveau des personnes aidées.

**Panneaux faune et flore** :
Monsieur le maire fait part au conseil municipal que Monsieur Alain Renaux, qui apporte ses compétences pour la réalisation de six panneaux sur la faune et la flore de la commune, arrive au bout de son travail.

**Natura 2000**
Madame Ginette Lafont et Monsieur Christian Dejean, désignés lors du dernier conseil municipal en tant que représentants du maire, ont participé à la réunion du mercredi 24 mars, afin de désigner la structure chargée de l'élaboration du DOCOB (**Doc**ument d'**Ob**jectifs) et le président du COPIL (**Co**mité de **Pil**otage) du site Natura 2000 de la Vallée du gardon de St Jean.
Madame Ginette Lafont fait part que le DOCOB sera validé en réunion de comité de pilotage. Cependant en amont de cette validation, le document sera adressé à l'ensemble des membres du COPIL et peut être débattu en séance du conseil municipal. L'intégration des différentes associations locales de propriétaires, d'exploitants et d'utilisateurs est très importante. Ceci permettra d'adapter au mieux le contenu et les mesures du DOCOB.
Le financement des animations, de la communication, des études et des suivis scientifiques sera validé annuellement par la structure animatrice, les membres délibèreront alors sur leur contribution à la part d'autofinancement.

La commune de Ste Croix de Caderle participe au budget au prorata de sa superficie concernée par le site de la Vallée du Gardon de St Jean, soit
377.42 €.
Le site de la vallée du gardon de St Jean s'étend sur 19 000 HA, concerne 10 communes gardoises et 3 communes lozériennes. Il a été sélectionné pour protéger :
- des habitats naturels soit : rivières permanentes méditerranéennes, forêts-galeries à saules blancs et peupliers blancs, forêts de castanea sativa, formations montagnardes à genêts purgatifs, prairies maigres de fauche de basse altitude, pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique,
- et des espèces d'intérêt communautaire soit : la barbastelle, le grand rhinolophe, le petit rhinolophe, le capricorne, le castor d'europe, l'écrevisse à pattes blanches, le chabot, la loche de rivière, le toxostome, le barbeau méridional et le blageon.
La structure retenue pour assurer l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de St Jean est le pays Aigoual Cévennes Vidourle.
Monsieur François Abbou est désigné pour assurer la présidence du comité de pilotage.

**La Festo del Païs**
L'association qui était en veille a été remise en fonction le 25 avril 2010 avec un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau bureau, composé comme suit :
M. David Mourgues, président, Mme Corinne Dejean, secrétaire, Mme Nicole Verdier, trésorière, M Christian Dejean, trésorier adjoint.
Le but de cette association sera de promouvoir de nouvelles animations sur la commune, notamment avec des expositions, ou l'organisation d'une randonnée…

**Remplacement de la secrétaire** :
Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mme Magali Sénécal part en congé maternité le 25 juin 2010 pour une période de 7 mois.
Afin de pourvoir à son remplacement, Monsieur le maire a reçu, à ce jour, trois personnes, une décision sera prise en début de semaine prochaine.

**Réunion du Parc National des Cévennes :**
Le Parc national organise tout au long des mois d'avril et mai, en partenariat dans la grande majorité des cas avec les présidents des communautés de communes du territoire, des réunions d'information sur la charte. Ces réunions s'adressent à l'ensemble des élus des 152 communes concernées. Monsieur Christian Dejean était présent à la réunion d'information préalable à l'engagement de l'élaboration de la future charte du Parc National des Cévennes organisée à Lasalle le 21 avril dernier.
Ce sont en effet non seulement les maires mais tous les conseillers municipaux qui auront à décider de l'adhésion ou non de leur commune à cette charte. Cette première étape a vocation à informer les participants sur ce qu'est la charte, sur ses objectifs, les grandes étapes de son élaboration, le calendrier général fixé par le législateur. Elle vise également à recueillir auprès des communes une information sur les initiatives et les démarches qu'elles ont engagées en matière de développement durable, et sur les thèmes qu'elles aimeraient voir aborder par la charte.

M. Jean de Lescure, premier vice-président du conseil général de Lozère, président de la communauté de communes de Villefort et maire de St-André-de-Capcèze, a pris les fonctions de président du conseil d'administration du Parc. Les deux vice-présidents du CA ont également été élus. Il s'agit de
M. Martin Delord, conseiller général du Gard, président de la communauté de communes de l'Aigoual et maire de Lanuéjols, et de Mme Sophie Pantel, conseillère générale de Lozère et maire du Pont-de-Montvert.
Le contenu de la charte n'est pas prédéfini, il est à réfléchir, à discuter, à construire et à décider ensemble, à partir des particularités écologiques, économiques, sociales et culturelles du territoire. Ces réflexions seront travaillées lors de groupes de travail.
Monsieur Christian Dejean précise qu'il est serait souhaitable que des conseillers se portent volontaires soit pour faire partie de ces groupes de travail (une dizaine de réunions par an) soit pour recevoir les documents, les analyser et en faire part au conseil qui donnera son avis. Il est important que la commune s'investisse dans l'élaboration de la charte

pour être parfaitement au courant du contenu.
Pour s'inscrire il suffira de remplir un formulaire et de le retourner au parc. Monsieur le maire indique que les conseillers pourront se porter volontaires pour participer à ces groupes de travail lors du prochain conseil municipal.

**Horaire du conseil municipal** :
Madame Annelise Bonzon demande pourquoi le conseil municipal a lieu si tard.
Monsieur le maire indique que c'était une habitude liée à l'heure d'été mais il est tout à fait possible de mettre le conseil à 20h30.

**Communauté de communes Cévennes Garrigue**
**Commission Ordures Ménagères** :
Mme Violette Auriol déléguée à la commission ordures ménagères de la communauté de communes Cévennes Garrigue fait le rapport de la dernière commission qui a eu lieu le 28 avril 2010 à 18h00 à Lasalle.
Le premier point concernait la mise à jour des fichiers en vue de la mise en place du paiement de la redevance par semestrialisation, dès juin prochain, un acompte sera demandé à tout le monde. Le deuxième point concernait la collecte de verre, avec le changement de prestataire (Solover au lieu de CCA, Nicolin), 7 000.00 € de bénéfice pourront être réalisés en 2010.
Le troisième point concernait l'achat de bacs jaunes en prévision de la saison estivale et de 60 postes fixes (6 525.00 € + 12 600.00 €). Concernant les bacs jaunes, le changement des « bavettes litigieuses » sera fait par les employés de la communauté de communes et le symtoma.
Le quatrième point concernait les véhicules de collecte. La benne achetée d'occasion nous est revenue à 31 900.00 €. Elle est en circulation ce qui fait 4 véhicules en fonctionnement et 2 de secours, sachant que l'entretien de ces véhicules est énorme : en 2009, 43 000.00 € de travaux ont été faits sur les 3 bennes.
Le cinquième point : des rappels concernant la sécurité ont été faits par la CRAM et le centre de gestion du gard. Les risques professionnels sont élevés, trop élevés. En Languedoc Roussillon, il y aurait 9 décès /an, en 2008 sur 1 807 salariés : il y a eu 200 accidents de travail avec arrêts, 15 incapacités permanentes, 12 061 jours d'arrêt. La prévention incombe aux collectivités et aux communes.
Sixième point : le journal ordures ménagères paraîtra en juin prochain.
Septième point : la redevance incitative. La phase 1 qui concernait le lancement et l'état des lieux est terminée, la phase 2 est à venir. Une réunion de présentation des scénarii (en Mai) et une réunion de sélection du scénario (en juin). Puis le vote en bureau et en conseil communautaire en septembre.
En questions diverses, le problème du paiement des artisans pour leurs dépôts en déchetteries est évoqué. Il faudrait absolument amortir le matériel mis en place en trouvant un juste système de facturation. Il faut faire des barèmes et un récapitulatif tous les trimestres afin que ce service devienne rentable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15.

# Le Maire et le Conseil Municipal Vous souhaitent un bel été

## Quelques Numéros utiles

**Communauté de Communes Cévennes Garrigue** : 04.66.85.62.17
(Déchetterie, assainissement non collectif)
**Office du tourisme intercommunal de LASALLE** : 04.66.85.27.27
**Office de tourisme intercommunal de ST HIPPOLYTE du F.**: 04.66.77.91.65
**Crèche intercommunal Lasalle** « Lou péquélou » : 04.66.85.27.94
**SYMTOMA** (rens. tri sélectif et composteur) : 04 66 77 98 29 : **contact@symtoma.org**
**Centre Local d' Information et de Coordination gérontologique (CLIC)** des Vallées Cévenoles Lasalle : 04.66.85.97.50
**Mission Locale Garrigues et Cévennes (MLI)** (Accompagnement socio-prof des 16-25 ans) : Le Vigan : 04.67.81.84.83
**Pole Accueil et services (PASS) Lasalle** : (emploi, formation, insertion, internet) : 04.66.85.42.36
**Trésor Public de Lasalle**: 04.66.85.20.65
**La Poste Lasalle :** 04.66.85.20.00
**DDE Vigan:** 04.67.65.99.30

**Secours**

**Pompiers** : 112 ( numéro européen d'un portable ou d'un fixe) ou 18
**Gendarmerie** : 17
**SAMU** (pathologie médicale) : 15
**Info Energie de l'ADEME :** 0 810 060 050
**ErDF** dépannage : 0810 333 030
**Orange :** SAV 1013, Accueil commercial : 1014 Assistance technique internet : 39 00
**CRAM** : 0 821 10 34 34
**CAF :** 0 820 25 30 10
**Pôle Emploi** : 39 49
**Allo service public** : 39 39
**Cancer Info service :** 0810 810 821
**Drogue Info Services :** 0 800 231 313
**Enfance Maltraitée**: 119 ou 0 800 054 141
**Femmes info service—violences conjugales :** 01.40.33.80.60
**Viols femmes informations :** 0 800 059 595
**Fil Santé Jeune :** 0 800. 235. 236
**Centre d'information Routière :** 0 826 022 022
**Météo France :** 32 50
**France Bleu Gard Lozère** : 04.66.21.36.37

Bulletin réalisé et édité par la mairie de Ste Croix de Caderle, avec l'aide de Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.—Photos Mairie
Présidente de la commission : Violette AURIOL
Membres : Edmond JULIEN, Annelise BONZON, Pascal CREMER et Bruno MENDRAS